



Procédure légale à suivre pour abus et séquestration de bien

Par **GRENOUILLE 95**, le **27/03/2013** à **12:53**

Bonjour

je pose cette question pour ma fille -

Celle - ci a vécu avec un petit ami sans aucun acte d'état civil; - Aujourd'hui, plus rien ne va entre eux, et ma fille a décidé de partir avec son fils - actuellement elle doit vivre dans un petit meuble, car son ex ami, lui interdit de rentrer dans sa maison - maison qui est meublée avec les meubles et objet de ma fille - De plus, ma fille avait monté une petite société - elle a pour tort d'avoir installé son bureau, dans une pièce de la société de son ami, qui à ce jour lui interdit tout accès, faisant ainsi perdre à ma fille, sa clientèle etc.....

Il la harcèle de coup de téléphone et l'insulte.

Que peut elle faire légalement pour récupérer ses meubles, ses papiers, ainsi que l'activité de sa société. **merci**

Par **paddynette**, le **04/05/2013** à **01:00**

bonjour,

Je pense qu'elle devrait aller voir un avocat. Généralement la 1ère consultation est gratuite. Sinon, il y a les permanences d'avocats qui sont gratuites aussi. Vous les trouverez sur le site des TGI (tribunal de grande instance) de votre département.

Bon courage...